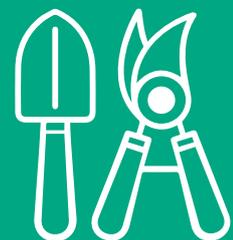
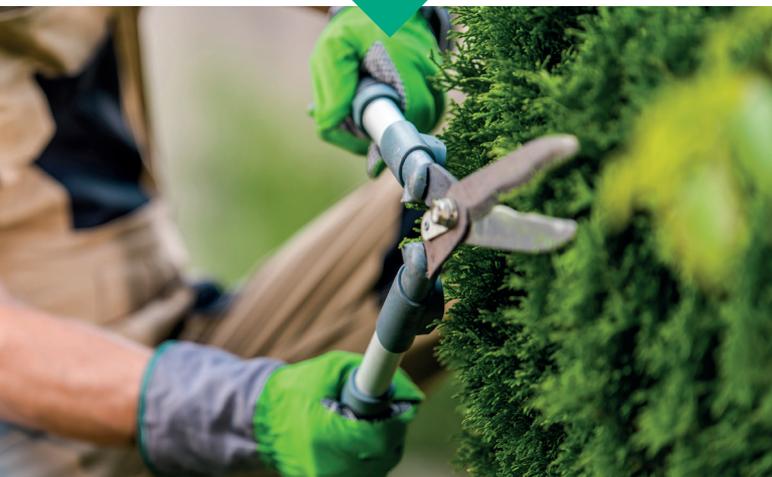


OUVRIER PAYSAGISTE



ROME : A1203

FORMATION CERTIFIANTE



Durée

1933 heures soit 14 mois
dont stages en entreprise(s) : 9 semaines
Une période préparatoire peut précéder l'entrée en formation
Parcours de formation modulable et individualisé



Certification visée

Titre professionnel de niveau 3 délivré par le Ministère du Travail

Public accueilli

Les personnes reconnues travailleur handicapé bénéficiant d'une orientation professionnelle émise par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Aptitudes requises

- bonne résistance physique et tolérance aux intempéries
- utilisation d'engins et machines dangereuses
- travail en hauteur
- travail en positions variées (debout, à genoux, tronc fléchi) ;
- marche sur terrains divers
- intégrité motrice et fonctionnelle presque totale des bras et des mains
- port de charges 25 kg
- port d'équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque, ...)
- conduite d'engins motorisés
- tolérance cutanée et respiratoire aux pollens et autres irritants
- tolérance aux variations climatiques

Pour des situations occasionnelles de travail ou des emplois spécifiques

- port de charge 35 kg

Vos interlocuteurs

Accueil : 05 53 62 23 24

Formateur :

Jean-Marc FOUGEYROLLAS
jmarc.fougeyrollas@clairvivre.fr

Le métier

L'ouvrier paysagiste aménage et entretient des espaces paysagers dans un objectif esthétique, fonctionnel ou écologique.

Il effectue des travaux de maçonnerie paysagère et réalise la pose et l'entretien des circulations, des terrasses, des emmarchements et des équipements de parcs et jardins. Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux.

À partir de consignes transmises par son hiérarchique, l'ouvrier paysagiste participe aux implantations des ouvrages, réalise les travaux de préparation de sol, de plantation, de mise en place de massifs saisonniers, d'engazonnement et de maçonnerie paysagère.

Il nettoie les abords, entretient les massifs, les végétaux isolés, les gazons et les surfaces minérales. Il taille les végétaux et procède, depuis le sol, à l'élagage des arbres, et à l'abattage et au débit d'arbres de petites dimensions. Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien) et sur des supports de plantation divers (pleine terre, conteneurs, façades et toitures végétalisées).

Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales implantées ou à planter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public.

Sous la responsabilité de son hiérarchique, il protège les végétaux des bioagresseurs par des méthodes préventives ou curatives adaptées, y compris à l'aide de produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la législation en vigueur.

Il utilise fréquemment et assure la maintenance de premier niveau des matériels motorisés spécifiques (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie etc.).

Il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles.

Il exerce seul ou en équipe et se déplace quotidiennement pour se rendre sur les chantiers.

Le secteur d'activité

L'ouvrier du paysage exerce son activité dans des :

- entreprises privées
- collectivités publiques
- entreprises adaptées
- ESAT

OUVRIER PAYSAGISTE



ROME : A1203

FORMATION CERTIFIANTE

Le programme

Entretien un espace paysager :

- identifier un végétal et contrôler son état sanitaire ;
- entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse ;
- tailler des arbres et des arbustes ;
- abattre et débiter un arbre de quatrième dimension ;
- effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux ;
- protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.

Végétaliser un espace paysager :

- identifier un végétal et contrôler son état sanitaire ;
- protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices ;
- réaliser un gazon ou une couverture végétale ;
- planter des arbres et des arbustes ;
- réaliser un massif paysager.

Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager :

- protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices ;
- poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager ;
- réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager ;
- poser et entretenir un réseau d'arrosage.

Évaluation

L'examen du Titre Professionnel se fait sur site par un jury de professionnels.

Poursuites de formation possibles

CAP agricole Jardinier Paysagiste, CS jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnées, Bac pro et BP aménagement paysagers.

Les emplois visés

- ouvrier paysagiste
- agent paysagiste

L'accompagnement individualisé

La personne accueillie est considérée dans sa globalité et accompagnée par l'ensemble des membres du personnel selon leur domaine professionnel, en équipe interdisciplinaire.

Pôle Action Santé et Sociale

Un accompagnement médico-psycho-social tout au long du parcours.

Pôle insertion

Un accompagnement vers et dans l'emploi.



La journée de préaccueil

Avant de débuter une formation, nous invitons les personnes à venir rencontrer l'équipe d'accompagnement lors d'une journée de préaccueil. Cette visite permet d'obtenir des informations précises sur le déroulement, les objectifs et les exigences du parcours envisagé, ainsi que les conditions de vie au centre et les pièces administratives à fournir pour une admission.

Pour participer à cette journée, **l'inscription est obligatoire.**